L'eau à vau-l'eau?

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **38 (1966)**

Heft 4

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-126008

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les cimetières d'autos pourraient disparaître ... si on le voulait bien!

Le Touring-Club suisse a fait une enquête pour trouver une explication au nombre croissant de cimetières de voitures qui déparent le paysage. Elle n'en a pas trouvé. Pratiquement, les fonderies suisses acceptent et achètent toutes les vieilles voitures, de sorte que ces cimetières pourraient complètement disparaître si on le voulait bien. La question est cependant un peu moins simple dans le détail. A Zurich, un entrepreneur collectionne des véhicules usagés. Il affirme que les pièces détachées peuvent se vendre avec profit, à condition de travailler à grande échelle. Mais cet entrepreneur est aussi opposé aux cimetières et il propose que l'Etat subventionne la démolition des vieilles voitures.

Dans la région de Bâle, une entreprise se charge de couper les anciennes autos avec une grande cisaille. Les morceaux sont pressés ensuite en petits paquets, qui sont vendus aux fonderies suisses ou exportés. Une installation plus puissante sera bientôt en service, elle sera en mesure d'éliminer jusqu'à cent voitures par jour.

L'enquête du TCS expose enfin le point de vue d'une grande fonderie suisse, près de Soleure. Cette entreprise est elle aussi équipée de puissantes machines de démolition. Les métaux non ferreux sont enlevés préalablement, puis on forme des «comprimés» d'automobiles qui passent immédiatement dans les hauts fourneaux. L'installation pourrait travailler vingt-quatre heures par jour, mais cette capacité n'est pas entièrement exploitée par manque de vieilles voitures. La fonderie les accepte pourtant sans restriction et rembourse les frais de transport. Les prix payés ne sont sans doute pas très élevés et c'est peut-être ce qui explique que certains artisans préfèrent encore garder ces «cadavres» dans l'espoir d'en tirer des pièces utilisables. D'où l'existence de ces hideux cimetières...

(ats.)

L'eau à vau-l'eau?

Il y a peu de temps encore, on pensait que les réserves d'eau de notre pays étaient quasi illimitées. Or des exemples récents viennent de nous apporter la preuve que tel n'est plus le cas. La croissance démographique, l'augmentation de la consommation moyenne par habitant, l'abaissement du niveau de certaines nappes souterraines, la pollution sont autant de causes de cette diminution des réserves.

Les communes, principalement certaines agglomérations urbaines, sont donc contraintes de s'approvisionner en dehors de leurs limites, souvent assez loin des points de consommation. Ce qui suppose des accords intercommunaux ou intercantonaux. On peut donc être certain qu'avec la diminution relative des réserves d'eau apparaîtront aussi de nouvelles difficultés de conclure de tels accords.

Prenons l'exemple d'une commune qui ne peut s'approvisionner à un prix normal que dans un canton voisin et à qui les autorités dudit canton refusent la concession ou ne peuvent, en vertu du droit en vigueur, recourir à la procédure d'expropriation. Cette éventualité de conflit plaide pour une utilisation de l'eau sur un plan général, d'autant plus que dans l'économie des eaux, plus peut-être que dans tout autre domaine, s'imbriquent des exigences culturelles, hygiéniques et économiques.

Or, en Suisse, le droit des eaux est extrêmement fractionné. De plus, les compétences que donne la Constitution fédérale à la Confédération sont limitées. Il apparaît en conséquence nécessaire de procéder à une nouvelle répartition des compétences et d'élaborer un plan-cadre d'économie des eaux pour l'ensemble des bassins lacustres, des rivières et des nappes souterraines.

Il est donc réjouissant que le conseiller aux Etats W. Rohner, président de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national et président de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, ait déposé, lors de la session d'été des Chambres fédérales, une motion, signée par vingt-sept conseillers aux Etats, invitant le Conseil fédéral à élaborer un projet d'amendement constitutionnel tendant à réglementer l'utilisation des eaux d'une manière uniforme et à donner à la Confédération des compétences plus larges.

Aspan.